

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 14 octobre 2021

Sont présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL, Maire,

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Philippe BROLY, Sandra STRASSER, Adjoints au Maire

Mmes et MM. Bernard STURNI, Raymond FRIEDMANN, Paulette SCHIFF, Patrick KAUFFMANN, Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Agnès TAUBENNEST, Thierry FOHRER, Julien HAGUENAUER, Nicolas ESCHBACH, Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Cathy SCHOTT procuration à Mme Anne CRIQUI

Absents excusés : Gaëlle NOE

Absents non excusés : Néant

Le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

5.2. Finances – subvention à l'association « Nature et Environnement »

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** à l'unanimité Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER comme secrétaire de séance.

Informations :

CDAC :

Le Super U de Gamsheim a obtenu un avis favorable de la CDAC pour la réaffectation et le réaménagement des locaux inoccupés et un permis de construire pour ces travaux. Toutefois le permis de construire fait l'objet d'un recours contentieux d'un concurrent.

Profils croisés :

Un exemplaire du profil croisé condensé a été envoyé aux conseillers. Cette synthèse montre les principaux indicateurs de la commune mais la société qui les réalise propose également des analyses plus complètes. Une analyse complète serait éventuellement intéressante après la réalisation du recensement prévu en 2022.

Pamina Rheinpark / Interreg :

Des nouveaux panneaux d'information et des audioguides vont être commandés pour le musée de la batellerie. Ils seront subventionnés par Pamina Rheinpark / Interreg mais pour assurer le financement il faut qu'ils soient commandés cette année. Une demande de prix auprès de quelques fournisseurs va être faite dans ce sens.

ZFE de l'Eurométropole :

L'Eurométropole débattre le 15 octobre de la mise en place d'une zone à faible émission de CO2 sur son territoire. Le Pays Rhénan sera impacté également puisque les travailleurs pendulaires sont estimés à 5000.

La première phase qui débutera en 2023 devrait toucher environ 2000 travailleurs. La Communauté de Communes a d'ores et déjà doublé le nombre de parkings autour des gares et a pour projet de mettre en place des bornes de rechargement. Le but est de permettre une alternative au « tout voiture ». Mais le Pays Rhénan a également alerté l'Eurométropole sur la nécessaire augmentation des moyens de transports en commun au départ de la gare de Strasbourg et notamment de la nécessité de rendre la gare de Strasbourg traversante.

Plan vélo :

La Communauté de Communes du Pays Rhénan projette la réalisation de 180 km de voies cyclables sur son territoire.

Agenda :

Fête des aînés : 5 décembre 2021

Marché de Noël : 12 décembre 2021

Vœux du Maire : 8 janvier 2022

POINT 01 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2021

Vu le procès-verbal du 9 septembre 2021,

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal.

POINT 02 : Ecole de musique – création de postes

Afin d'assurer l'ensemble des cours de l'école de musique il est nécessaire de compléter l'équipe enseignante constituée de 4 enseignants en CDI par l'ajout de trois professeurs en contrat à durée déterminée.

Les 4 enseignants en CDI disposent pour l'année 2021-2022 des horaires hebdomadaires suivantes :

- M. Nicolas JEAN : 10 heures hebdomadaires,
- M. Patrick KLEIN : 6h30 hebdomadaires,
- Mme Oksana KRUPENYA : 15h45 hebdomadaires,
- M. Alexis TEDDE : 3h45 hebdomadaires.

Il est proposé de rajouter en CDD :

- Mme Clara VERDU : 7h hebdomadaires,
- Mme Muriel LEPINE : 3h15 hebdomadaires,
- Mme Marie ESPOSITO : 5h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 8 juillet 2022 d'un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 7 heures par semaine, pour l'enseignement de la flûte traversière, l'éveil, l'initiation et la formation musicale,
- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 8 juillet 2022 d'un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 3 heures 15 par semaine, pour l'enseignement du violon,
- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 8 juillet 2022 d'un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 5 heures par semaine, pour l'enseignement du saxophone et de la clarinette, de la formation musicale et de l'orchestre à l'école.

POINT 03 : Enfance-Jeunesse – Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF renouvelle son partenariat avec les territoires, jusqu'ici soutenus par des Contrats Enfance Jeunesse.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, ...

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour le Pays Rhénan, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont la Communauté de Communes du Pays Rhénan et toutes les communes.

Au printemps 2021, un travail partenarial avec les professionnels de divers champs d'intervention, les associations et les élus a permis de dégager les principaux axes d'intervention prioritaires.

Un comité de pilotage, regroupant la CAF, services et élus de la Communauté de Communes et un élu représentant chacune des 17 communes assurera le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VU les articles L.263 et L.223-1 du Code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la CNAF,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

- **VALIDE** les engagements et axes de développement identifiés dans le projet de Convention Territoriale Globale de services aux familles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG),
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions.

POINT 04 : AFFAIRES FONCIERES – levée d'un droit de préemption conventionnel

L'étude de Maître Arnaud GEIGER et Carole KEMPKE, notaires associés à Ingersheim (68040), nous a sollicité pour permettre la levée d'un droit de préemption conventionnel grevant les parcelles cadastrées en section C numéros 1823, 1953 et 1956.

Ce terrain a été cédé par la commune à la SCI A D, représentée par M. Richard DIEFFENBACH et M. André ARLEN, au terme d'un acte de vente signé le 1^{er} juin 2001.

Par délibérations du Conseil Municipal prises dans ses séances du 18 décembre 2000 et du 27 avril 2001 la vente a été autorisée à condition de faire figurer dans l'acte « un droit de regard concernant l'activité d'un repreneur en cas de vente ou de mise en location ultérieure ». Ce droit de regard s'est traduit dans l'acte par l'inscription au livre foncier d'un droit de préemption conventionnel au profit de la commune.

Ce droit n'a aujourd'hui plus lieu d'être. La cession du bien est à présent soumise au droit de préemption urbain classique exercé par la Communauté de Communes du Pays Rhénan. La commune, n'a plus d'intérêt à exercer un droit de regard sur les ventes à venir et peut donc autoriser le maire à lever le droit de préemption conventionnel.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil et notamment son article 686,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2000 et du 27 avril 2001,

VU l'acte de vente en date du 1^{er} juin 2001 intervenu entre la commune d'Offendorf et la SCI AD,

- **AUTORISE** le Maire à signer la levée du droit de préemption conventionnel grevant les parcelles cadastrées en section C numéros 1823, 1953 et 1956.

POINT 05.1 : FINANCES – subvention aux organisateurs du messti et du marché aux puces 2021

L'Etoile Sportive d'Offendorf a organisé le marché aux puces lors du Messti 2021 et sollicite une subvention de la Commune.

La tenue du marché aux puces a permis à la commune d'encaisser une recette de 1 174,00 € au titre des droits de place. Monsieur le Maire propose de reverser l'intégralité de cette somme à l'association.

De plus traditionnellement, les associations qui co-organisent le cortège du messti se voient attribuer une subvention de 800,00 € chacune. Le cortège n'a pas eu lieu cette année. Il est toutefois proposé de verser une subvention à titre exceptionnel à l'Etoile Sportive d'Offendorf et au Cercle Sportif d'Offendorf d'un montant de 400,00 € par association.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE** d'attribuer à l'Etoile Sportive d'Offendorf une subvention de 1 174,00 € pour l'organisation du marché aux puces,
- **DECIDE** d'attribuer à l'Etoile Sportive d'Offendorf une subvention exceptionnelle complémentaire de 400,00 €,
- **DECIDE** d'attribuer au Cercle Sportif d'Offendorf une subvention exceptionnelle de 400,00 €,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021 – article 6574 « Divers »

POINT 5.2 : FINANCES – subvention à l'association Nature et Environnement

L'association Nature et Environnement a sollicité une subvention auprès le commune d'Offendorf. Elle a également sollicité une subvention auprès de la CEA mais n'a pas encore obtenu de réponse de celle-ci.

Dans le cadre de l'organisation de l'opération « circuit vélo » il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €. Cette subvention vient en complément de la subvention annuelle de 150 € déjà attribuée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association Nature et Environnement une subvention de 250,00 € pour l'organisation de l'opération « circuit vélo »
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021 – article 6574 « Divers »

POINT 06.1 : DIVERS – retour sur la commission de sécurité

La commission de sécurité s'est réunie deux fois depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2021. La première réunion s'est tenue en mairie, la deuxième sur le terrain.

Une troisième réunion est prévue pour permettre de synthétiser les propositions qui seront faites au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **PREND ACTE** de ces informations

POINT 06.2 : DIVERS – Pont Kittel – dernières modifications des plans et calendrier

Les plans du projet dans leur version consolidée pour réalisation du dossier de consultation des entreprises sont présentés.

La version de base du projet intègre la réduction du trottoir en aval du Muehlrhein et le maintien du trottoir en amont du Muehlrhein.

Le projet intègre une variante qui devra être chiffrée par les entreprises soumissionnaires pour la réduction des 2 trottoirs.

Le choix de retenir la variante sera tranché après réception des offres de prix des entreprises. Il est acté que la commission travaux et la commission sécurité se réuniront en présence du maître d'œuvre pour évoquer la problématique de la sécurité des piétons et des cycles dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Il est prévu que les travaux démarrent à la fin du premier trimestre 2022 pour une durée estimée à environ 5 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,







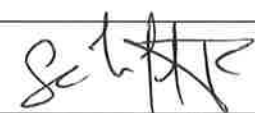


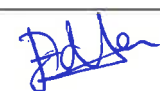

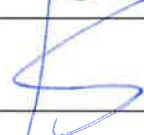


- **VALIDE** la proposition de consulter les entreprises avec une variante,
- **PREND ACTE** de la programmation d'une réunion entre les commissions travaux et sécurité en présence du maître d'œuvre pour régler les problématiques de sécurité au droit du carrefour.

POINT 06.3 : DIVERS – Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pays Rhéna

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport d'activités.

Suivent les signatures du procès-verbal par les membres présents :

Denis HOMMEL	
Doris GOETZ	

Nicolas FORTMANN	
Anne CRIQUI	
Philippe BROLY	
Sandra STRASSER	
Bernard STURNI	
Raymond FRIEDMANN	
Paulette SCHIFF	
Patrick KAUFFMANN	
Lucienne SCHAUBENBURG-ZWINGER	
Cathy SCHOTT	A donné procuration à Anne CRIQUI
Françoise ADLER	
Gaëlle NOE	Absente excusée
Alexandre WAHNERT	
Agnès TAUBENNEST	
Thierry FOHRER	
Julien HAGUENAUER	
Nicolas ESCHBACH	